

CAMERAS PIETONS



ET LES MOTOCYCLISTES

« Les motocyclistes ne sont pas, à ce stade, visés par les instructions de port de la caméra piéton. L'accroche par sangle de cette dernière n'est pas possible (pas d'attache molle sur le blouson motocycliste), car empêchant l'action du gilet airbag. Une solution est en cours de recherche. » *

LE MESSAGE NE SERAIT-IL PAS ASSEZ CLAIR ?

Face au manque de tolérance sur le terrain, **UNITÉ SGP POLICE** saisit la DCSP afin d'obtenir des consignes strictes en attendant que soit trouvée une solution.

Pour **UNITÉ SGP POLICE** le marché engagé pour ces caméras s'est encore une fois fait dans la précipitation, sans tenir compte de la réalité du terrain.

*message DCSP diffusé à l'ensemble des services septembre 2022



04/01/2023



www.unitesgppolice.com